



**Les Halles – Comité Permanent de Concertation
Réunion préparatoire
Séance du 19 novembre 2007**

**Sous la présidence de
Monsieur Bernard FRANJOU, Direction du Patrimoine et de l'Architecture**

**En présence de
Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation**

Participants

Conseillers de Quartier

Conseil de quartier Saint-germain l'Auxerrois
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de Quartier des Halles
Mme Dominique GOY-BLANQUET

Associations

GIE du Forum des Halles
M. André LABORDE

Saint-Eustache, université de Cergy
Mme Marie BASILE

Association « Accomplir »
Mme Elisabeth BOURGUINAT

**Association de défense des riverains « châtelet
les halles »**
M. Jacques CHAVONNET

Glob'Halles
M. Régis CLERGUE-DUVAL
M. MAGNIETTE

**Association pour la préfiguration de l'office de
tourisme des enfants et des jeunes (OTES)**
M. Laurent LOISEAU

APOTEJ
M. A. de BIEVRE

Ville de Paris et prestataires

Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture
M. Renaud PAQUE

Direction de l'Urbanisme (SDA)
M. François BODET

COTIBA
M. Mathieu ESNARD

M. BERNARD FRANJOU, DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS : Au bureau de la concertation publique, j'avais fait une proposition : travailler à la mise au point de l'esquisse pour préparer des réunions à l'avance, bien fixer l'ordre du jour, et que les réunions du groupe de travail thématique soient plutôt destinées à la présentation d'une réflexion aboutie.

Nous sommes tenus dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre d'avancer, car nous avons des délais. Je vous présenterai le calendrier des études. Nous devons arriver à un rythme de travail, qui paraît très tendu, mais qui est normal pour réaliser une opération de cette envergure, si l'on ne veut pas déraiser au-delà de l'acceptable.

Nous visons une livraison intégrale de l'ouvrage dans le cadre de la mandature prochaine. Ce n'est pas évident à réaliser. Il n'y a pas de temps à perdre pour faire les études. J'avais proposé ce mode de travail par réunion préparatoire pour avancer, pour que la concertation puisse être la plus opérationnelle possible et la plus constructive.

La séance sera enregistrée. Les propos seront retranscrits et feront l'objet d'un compte rendu. J'ai préparé un exposé.

Cette journée sera plutôt une présentation, c'est la première séance de ce type. Il est bien que cela se fasse en petit groupe pour faciliter les échanges de paroles.

Je commence par le contrat de maîtrise d'œuvre. Comme vous le voyez le maître d'œuvre n'est pas présent. Cela n'empêche pas que nous allons travailler.

Le maître d'œuvre travaille dans le cadre d'un contrat très précis et minutieusement élaboré, qui définit ses missions. Le maître d'œuvre n'est pas chargé de l'élaboration du programme.

La notion de programme, dans le cadre de la loi de la maîtrise d'ouvrage publique et de ses relations à la maîtrise d'œuvre, est l'affaire exclusive du maître d'ouvrage.

Qui est le maître d'ouvrage dans le cadre de l'opération ? La loi MOP, apparue en 1985, définit les règles de travail entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Elle régit tous nos rapports de travail au sein de la ville pour la réalisation des ouvrages et des équipements publics. C'est une loi déterminante pour nous, tout comme le code des marchés publics, dont on a parlé au moment de l'organisation du concours.

Il s'agit de régler le rapport contractuel entre l'instance publique et le maître d'œuvre. Le maître d'ouvrage est par essence une personne morale. C'est la ville de Paris en tant qu'entité, en tant que personne morale. Ce sont les représentants qui agissent au nom de la ville de Paris qui prennent les décisions qui leur reviennent.

En matière d'opérations, les décisions qui relèvent du maître d'ouvrage concernent le programme, le budget, le mode opérationnel et le mode de financement. Toutes ces questions fondamentales ne peuvent pas être confiées au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre, si on lui pose une question, doit les rejeter. Le rôle du maître d'œuvre est différent.

Le maître d'ouvrage définit les objectifs de l'opération, les besoins que l'opération doit satisfaire, les contraintes et les exigences en matière de qualité sociale et urbanistique, les orientations architecturales, techniques et économiques.

On comprend bien que le maître d'ouvrage agit en tant que représentant de la collectivité. Il prend toutes les décisions qui relèvent de l'intérêt public. On ne peut pas les confier au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre répond à la commande. Il doit faire des études. C'est le sachant : c'est celui qui dit comment faire. Le rôle du maître d'œuvre commence à partir du moment où on est capable de lui dire ce que l'on veut. La loi MOP dit que le rôle du maître d'œuvre est d'apporter une réponse architecturale et technique, voire économique au programme.

Cela paraît simple mais il faut clarifier ces questions. On peut rapidement dériver. On peut poser des questions au maître d'œuvre mais qui relèveraient de notre compétence.

La loi MOP est une loi qui régit l'ingénierie des projets, la façon d'élaborer les projets. Elle va très loin dans la technique car elle dit comment un projet évolue : comment passer du programme à l'esquisse, de l'esquisse à l'avant-projet, de l'avant-projet au projet et du projet aux travaux.

La loi MOP et ses décrets d'application définissent le contenu de chacune des étapes. Je les aborde très sommairement.

Celle qui nous concerne, celle où la concertation va être naturellement sollicitée, c'est-à-dire la phase esquisse. Jean François DANON, lors de son exposé, l'avait abordée assez rapidement. J'irai plus loin car je vous

présenterai le calendrier général. D'ailleurs, Thierry LE ROY dispose déjà de ce calendrier qui fait partie du contrat maîtrise d'œuvre, car c'est une annexe.

Que peut-on évoquer au niveau de l'esquisse ? L'architecte à travers l'esquisse traduit les éléments fondamentaux du programme, les orientations générales à partir desquelles il envisage de pouvoir y répondre. Il indique les délais approximatifs de réalisation des travaux, leur compatibilité avec l'enveloppe financière. Il indique aussi les adaptations qu'il pourrait demander au programme pour pouvoir réaliser l'esquisse.

L'esquisse est le moment idéal pour faire l'aller-retour. Il montre l'esquisse mais peut apporter des améliorations au programme. C'est un moment fondamental car le programme et l'esquisse feront l'objet d'un calage mutuel. Nous y sommes.

Au moment de l'avant-projet, on va parler de détail de réalisation. L'esquisse porte sur les idées générales, les grands axes. Au moment de l'avant-projet, nous entrons plus concrètement dans l'opération. Nous allons parler des détails fonctionnels de l'opération, des détails fonctionnels de réalisation, les dimensions de l'ouvrage, les surfaces des différents éléments, des composants de programme.

Cet moment va donner au maître d'ouvrage les moyens d'apprécier l'organisation intérieure des volumes et l'aspect extérieur. On pourra parler de l'organisation, des équipements, de l'intérieur. On a parlé du bureau du directeur du conservatoire, c'est à ce moment qu'on l'évoquera.

Au moment de l'avant-projet, nous devons cerner peu à peu, et de manière presque définitive, une estimation du coût prévisionnel des travaux. A la fin de l'avant-projet, quand on arrive au stade de l'avant-projet définitif, toutes les surfaces sont détaillées. Les dimensions des ouvrages sont complètement définies et ne devraient plus bouger.

Autant dire que l'avant-projet est validé définitivement au moment où l'on obtient le permis de construire. Le projet prépare les travaux. C'est l'étape où l'on envisage de solliciter les entreprises. Il faut constituer un dossier avec tous les éléments nécessaires à la réalisation et l'exécution du projet pour que les entreprises puissent répondre et contribuer à cette adéquation. A ce moment, il y a un nouvel intervenant : les entreprises. Il en découle des adaptations, plutôt techniques. C'est là où l'on définit définitivement le dimensionnement, l'encombrement de tous les éléments de structure, les matériaux, les conditions de mise en œuvre. C'est aussi à ce moment que l'on définit tous les réseaux, les tracés, les alimentations, les fluides, les ventilations, l'électricité. On détermine le coût des travaux, au moment de l'appel d'offre des entreprises, le coût d'exploitation.

Je vais vous présenter le calendrier. Vous voyez sur l'écran toutes les étapes que je vais essayer de vous décrire. Si vous avez des questions à poser, ce sera le moment. C'est important car cela va faire évoluer notre travail. Vous allez voir sur le planning général, la date d'achèvement de l'esquisse qui est dans un mois. Je vous dirai ce que contient le document. Le maître d'œuvre doit remettre dans un mois son esquisse, le 14 décembre. On envisage de le valider au début du mois de janvier.

L'esquisse ne sera pas fondamentalement différente de ce qui a été remis dans le cadre du concours . Nous faisons le tour de tous les partenaires qui donnent au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage les observations. On essaie de comprendre le fondement des observations qui sont faites, au maître d'œuvre d'en faire la synthèse. Il nous dira ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Il proposera des priorités. Nous aurons un mois pour accepter ou négocier avec la canopée pour rendre faisable les observations formulées.

La deuxième étape est la validation de l'avant-projet sommaire. Nous allons faire une validation partielle au mois d'avril. L'avant-projet comporte plusieurs éléments. Il y a un moment où il doit être suffisamment avancé pour faire une série de simulations. Par exemple, une question avait été posée dans le cadre de la concertation : comment maîtrise ton les effets de venturi à l'intérieur, sous la Canopée?

C'est précisément dans le cadre de l'avant projet que cela doit être fait. Il est nécessaire de disposer alors d'un projet suffisamment avancé pour ne pas chambouler tout après coup. On va modéliser le projet, voire dans certains cas, faire des maquettes en dur pour les tester.

La plupart des essais, lumière, son et venturi, seront réalisés à l'appui de modélisations ou des simulations informatiques assez complexes qui sont efficaces. Elles vont nous permettre de voir de quelle manière on contrôle ou non les flux. Cela se fera dans le cadre de l'avant-projet. L'avant projet nous permettra aussi de déposer un permis de construire. C'est là où une rencontre avec la concertation publique est déterminante. C'est le moment où l'on rendra publique l'intégralité du projet pour un accord général.

Nous envisageons un dépôt de permis de construire fin novembre 2008 au cours de la mise au point de l'Avant projet. La validation définitive de l'avant-projet définitif est pour fin février 2009.

Le dossier qui servira à réaliser la consultation d'entreprises, sera validé fin octobre 2009. Cela fait huit mois entre l'APD et la validation du projet, car il y a des délais : l'obtention du permis de construire est longue, la

négociation avec le service de sécurité et surtout l'organisation du chantier à réaliser comme vous le savez en milieu occupé.

Je vous montre comme tout cela se présente. Là on a passé le jury, là, la négociation du marché de maîtrise d'œuvre. suivent les réunions de mise au point avec les utilisateurs et les partenaires. Cette période est déjà bien entamée. Nous sommes dans les délais.

L'approbation du marché des maîtrises d'œuvre est passée au Conseil de Paris, le 13 novembre. C'est un document qui est une partie du contrat de maîtrise d'œuvre. Nous respectons la date.

Le contrôle de légalité par la préfecture sera à la fin : Nous sommes tenus de rassembler toutes les pièces qui ont permis d'arriver aujourd'hui à la signature du contrat depuis le premier avis d'appel public à la concurrence lancé avant l'organisation du concours jusqu'à la délibération du conseil qui autorise le maire ou ses services à signer le marché de maîtrise d'œuvre. Nous avons constitué ce dossier que nous présenterons au Préfet.

La mise au point des esquisses commence le vendredi 23 novembre, le travail n'a pas commencé, nous avons présenté le projet, comme nous l'avons fait devant vous, devant les services de transports, d'Espace Expansion, les services de la ville, la DAC, pour recueillir toutes les observations et remarques.

Le 23 novembre, l'architecte aura engrangé toutes les informations nécessaires pour finaliser le programme (et il y en a beaucoup même sur le plan technique, même si le programme est complet), des choses qui n'ont pas été comprises.

La mise au point des esquisses va être très rapide, c'est essentiellement une mise au point du programme, une proposition d'adéquation entre le programme et le projet. Nous envisageons une restitution de la part du maître d'œuvre avant la fin de l'année (mi- décembre).

Une date est importante, c'est celle du rendu intermédiaire de l'avant projet sommaire. Il faudra valider provisoirement l'avant-projet pour pouvoir entreprendre les études coûteuses d'ingénierie du feu, d'acoustique, de pollution, de lumière, d'acoustique : toutes ces études se font sur une base de modélisation d'un projet suffisamment avancé.

Elles se feront à partir du mois d'avril. Nous nous sommes mis d'accord avec le maître d'œuvre, ce n'est pas écrit dans le contrat, sur le principe d'une validation intermédiaire pour figer un peu les choses avant de procéder aux modélisations. Nous nous sommes engagés à valider l'avant projet sommaire avant le 1^{er} avril, pour pouvoir engager les dépenses nécessaires à ces études techniques.

La validation de l'avant projet sommaire complet aura lieu avant les vacances d'été 2008 de telle façon que nous puissions passer l'ordre de service pour l'avant-projet définitif, qui doit être remis en décembre.

Au début de l'avant-projet définitif, il y a la constitution du dossier de permis de construire. Une fois que l'on aura fait toutes les études d'ingénierie du feu, de pollution et que l'on aura pu trouver les réponses dans le projet, Le maître d'œuvre sera en mesure de déposer le permis de construire. Cela veut dire que le permis de construire sera déposé en novembre. C'est une date importante pour nous. Elle suppose une présentation préalable dans le cadre de la concertation.

Ce ne sera plus l'organisation de locaux qui sera l'objet des études au niveau de l'avant-projet définitif, mais l'aspect extérieur, les matériaux, le dimensionnement précis des ouvrages, le traitement définitif des questions de sécurité, traitement des abords. L'avant projet définitif est une phase exclusivement technique.

Nous sommes près du but car mon calendrier s'arrête à l'approbation du projet. La validation de l'APD est en février 2009. C'est le moment où l'on peut faire l'ordre de service pour le projet qui prendra toute cette période. Je retrouve la date de septembre/octobre 2009 pour la validation du projet.

Si l'on a obtenu le permis de construire, il y a un délai de quatre mois de recours de tiers, et l'on attendra, avant de lancer la consultation d'entreprises, les mois de novembre ou de décembre 2009.

Voilà pour ce qui est du calendrier. Est-ce que cela vous paraît clair ?

MME ELISABETH BOURGUINAT, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Il manque les réunions que nous allons avoir. Vous avez juste mentionné celle d'aujourd'hui.

M. BERNARD FRANJOU : Ce calendrier lie contractuellement le maître d'ouvrage et ses représentants, la direction du patrimoine et de l'architecture, et le maître d'œuvre. C'est le document qui figure dans le contrat. C'est une affaire entre eux et nous. La mise au point de la concertation est une affaire qui relève de la maîtrise d'ouvrage. Il faudrait arrêter des dates.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Sauf qu'il y a des groupes de travail qui se passent avec l'architecte. Je suppose qu'ils doivent être placés.

M. BERNARD FRANJOU : Juste avant la remise des prestations, je pense qu'il y aura une réunion pour qu'ils puissent avoir le temps de réagir avant de nous remettre le dossier, après nous avons un délai de quelques semaines pour valider ou amender.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Nous sommes sur un sujet très important pour l'organisation de nos travaux. Cela vaut la peine de s'y arrêter un instant. Cette trame est très importante. Vous aviez dans votre power point un premier schéma plus simple qui pourrait être diffusé. Je pense que c'est bon pour tout le monde d'avoir cette trame. Cela donne une idée, sur l'année qui vient, du calendrier de votre travail avec le maître d'œuvre.

Derrière cela, on sait pour la concertation qu'il y a un certain nombre de rendez-vous presque datés. Le nombre en est fixé, les dates sont à peu près connues et nous en avons parlé au dernier bureau de rendez-vous avec vous pour un groupe de travail thématique en présence du maître d'œuvre.

Il doit y avoir deux réunions qui sont programmées d'ici au dépôt du permis de construire. C'est important de les avoir tous en tête pour savoir ces échéances. Ce sont des échéances à préparer et entre lesquelles il peut y avoir un travail préparatoire.

Après, il me semble que c'est de vous que devrait venir la proposition. A partir de ce canevas qui se déroule dans le temps, quels sont les moments pertinents pour poser quels types de questions ?

On peut demander aux associations de trouver cela toutes seules mais ce n'est pas facile, moi-même j'aurai du mal à le faire. Je pense que c'est vous qui pouvez le mieux suggérer que tel ou tel type de question soit abordé dans telle ou telle phase. Ainsi, on détermine une série de réunions correspondant à cela. Il faut que vous fassiez un premier jet sinon nous n'y arrivera pas. Là, c'est le calendrier contractuel avec des dates techniques (APS, APD). Cela ne nous suggère pas forcément les bonnes questions à poser à quel moment.

Si nous ne faisons pas ce travail de mise en ordre, nous reviendrons toujours aux mêmes questions, certaines seront oubliées, d'autres posées au mauvais moment. Je pense qu'il faut que vous nous aidiez.

M. BERNARD FRANJOU : J'avais commencé à aborder la question avant que vous arriviez mais vous avez raison de le signaler. J'avais essayé de décrire le plus simplement possible le contenu d'une esquisse par rapport à ce qu'est l'avant-projet. Ce sont les grands éléments de programme. L'esquisse doit faire voir comment le programme peut arriver à se caler dans la canopée, voir quelles sont les limites d'adaptation de la canopée pour tenir le programme. Là ce sont les grandes lignes. On en reste à l'esquisse.

Quand on sera à la première étape de l'avant-projet, on commencera à vérifier la bonne localisation des éléments de programme à l'intérieur du volume. L'exemple typique, qui a déjà été évoqué, c'est l'emplacement du bureau du directeur. Pour le moment on va aborder l'esquisse.

L'esquisse est la localisation des grands éléments de programme : le café, le conservatoire, les espaces commerciaux, la répartition en prenant en considération les souhaits du maître d'œuvre. Sa proposition qui est de ne pas faire des zones d'équipements et des zones commerciales mais de dire que la caractéristique des Halles serait dans un équilibre des surfaces attribuées aux uns et aux autres. On aurait une sorte de mixité de fonctions, surtout au niveau du rez-de-chaussée. C'est ce qu'il a essayé de faire.

Maintenant est-ce que cela convient ou pas ? Est-ce qu'il vaut mieux mettre certains équipements publics ailleurs ? Nous pouvons examiner ces points. C'est ce qui peut être fait maintenant. Si vous avez des questions, il faut les poser.

M. ANDRÉ LABORDE : La date de validation de l'esquisse, du 10 janvier 2008, me paraît précipitée. On sait tous qu'il y a les fêtes justes avant.

M. BERNARD FRANJOU : Cela va se faire dans la deuxième quinzaine du mois de décembre.

M. ANDRÉ LABORDE : Ce n'est pas une date très favorable.

M. BERNARD FRANJOU : On a déjà recueilli l'ensemble des questions posées par les partenaires de la Ville. L'esquisse a été analysée de façon approfondie pendant la phase du concours. Nous devons examiner aujourd'hui le type de questions au niveau de l'esquisse qui méritent d'être posées. Pensez-vous que cela va prendre trois mois ?

J'ai fait un récapitulatif de toutes les questions posées à la dernière réunion du GTT. J'ai fait le point, je me suis dit qu'il y en avait peu qui relevaient véritablement du travail que nous avons à faire maintenant. Par exemple, je cite : quelles circulations verticales seront aménagées. Cette question a été posée deux fois au cours de la séance.

Cette question ne concerne pas directement la Canopée. Il y a eu un groupe de travail thématique sur les circulations verticale et il n'y a pas lieu d'en parler pour l'esquisse de la Canopée même si une harmonisation est à prévoir entre le maître d'œuvre canopée et le maître d'œuvre circulations verticales. Pour le moment, les circulations verticales, même si le projet est abouti techniquement, ne sont qu'en phase de définitions, d'études préliminaires, il n'y a pas encore de maîtrise d'œuvre en charge de ce projet.

On a abordé également la question de l'articulation du jardin et de la canopée. L'interpénétration entre l'un et l'autre. On a répondu que ce sont deux projets. Un rapprochement est à prévoir. C'est quelque chose qui se règlera dans le cadre de la mise au point de l'esquisse. Pour le moment, le maître d'œuvre reste réservé vis-à-vis de son confrère car il en reste à l'étape du concours. L'articulation jardin-canopée pour le moment en est au stade du concours. Patrick Berger n'a pas à dire ce qu'il faut faire pour le jardin, c'est en dehors de son périmètre d'étude.

Je n'ai pas encore le calendrier de l'opération de maîtrise d'œuvre pour les circulations verticales. Je pourrais vous le donner dans 15 jours. On va travailler dessus.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Les questions soulevées sont de pertinence très variables, il semble qu'un certain nombre d'entre elles sont des questions où l'on demande des réponses rassurantes. Je ne vois pas très bien quels sont les sujets de discussion. L'interpénétration jardin-forum est une question complexe. Il peut y avoir matière à discussion sur la question de la passerelle. Au niveau de la répartition de la localisation des éléments, vous dites aujourd'hui que c'est quelque chose qui peut se discuter. J'avais posé la question de l'emplacement des cafés.

M. BERNARD FRANJOU : C'est une des 13 questions que j'ai regroupées.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Ce n'était pas la même question. La question de fond était la localisation, à laquelle Berger avait répondu que c'était son choix de mettre les cafés sur le jardin. Là-dessus Monsieur CAFFET avait répondu avec humour qu'il n'était pas le maître d'ouvrage. C'était une grosse question. Nous voulons que la ville reste maître d'ouvrage dans la décision de ne pas mettre les cafés dans le jardin. Berger a fait son projet dans ce sens. Vous avez réduit cela à conflit. La question était sur le flux des enfants. La localisation est pour nous prioritaire. Visiblement c'est ce soir que cela doit se décider.

M. BERNARD FRANJOU : Cela ne va pas se décider ce soir. On va essayer d'approfondir. On va l'aborder.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Si je peux me permettre, pour faire avancer le travail, nous voudrions distinguer les trois volets de questions sur lesquelles nous devons travailler. Les premières sont celles de l'ordre de la programmation et de la localisation afin de poser ce soir les questions, et nous aurons des réponses à la prochaine réunion.

Par exemple sur ce terrain, on a un problème de programmation sur ce qui va être fait sur la canopée et ailleurs. Cela va être la dialectique avec la place basse. Le centre d'animation Les Halles Le Marais devient le Pôle des Pratiques Amateurs. Je voudrais une réponse à cette question, peut-être la donnerez-vous ce soir ?

Je prends un exemple sur la programmation. On a dit depuis 2003 qu'on trouvait que c'était une bonne idée d'avoir un bureau d'accueil pour les touristes et pour les questions sociales. On a avancé en partie là-dessus. Il y a un bureau d'accueil destiné aux jeunes.

Personnellement, je suis content car je défends en premier lieu la synergie entre les jeunes du centre de Paris et ceux des banlieues. Ce bureau, qu'a demandé le service de Clémentine AUTAIN, me plaît.

Il ne me suffit pas, car je pense que ce serait bien qu'il y ait de l'information sociale sur les points d'accès aux droits. Ces choses ne datent pas d'hier. Où s'adressent les touristes ? A la place Carrée ou au rendez-vous Lescot car nous sommes dans une configuration qui est celle du cabinet SEURA.

Il a décidé de reprendre le terrain existant et de mieux le clarifier. C'est ce choix qui a été validé depuis longtemps. On l'assume et on le rend clair. On sait qu'il y a une réponse implicite, comme on a placé près de l'accès Lescot le bureau de la jeunesse, le centre d'information du tourisme. On voit bien un équipement complémentaire, un petit bureau avec des prospectus, au niveau Lescot. Je pense que cela devrait être validé. Le premier volet urgent avant Noël : c'est la programmation. Le deuxième volet est celui de la validation de l'esquisse.

M. BERNARD FRANJOU : Votre proposition est d'ajouter un élément de programme qui n'était pas prévu dans le cadre du concours.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : C'est de rappeler un élément de programme qui en tant que tel n'a pas été inclus dans le cahier des charges ; c'est un bureau en complément de votre équipement

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Il y a l'antenne de l'office du tourisme.

M. BERNARD FRANJOU : Pour qu'il y ait un accueil social, un point d'information ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : C'est à voir avec les personnes qui nous ont défini le programme du bureau du tourisme. On peut lui donner une vocation particulière.

M. BERNARD FRANJOU : C'est déjà le cas, il y a trois éléments d'accueil dans la programmation, dont une antenne de l'office tourisme de 50 m², l'antenne jeune de Clémentine Autain de 150 m² qui est pour un public actif. Les gens prendront des rendez-vous pour avoir des informations sur le sida, les offres d'emploi, le chômage.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Il s'agit de confirmer ce point avec la possibilité d'un élargissement à une information générale. C'était un exemple que je donnais. Je rappelle des anciennes demandes.

Le deuxième volet concerne la validation du rapport de l'esquisse du jardin, c'est par exemple la question de la passerelle.

M. BERNARD FRANJOU : Cela a été entendu.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Je voulais dire que ce n'est pas la programmation, mais la validation de l'esquisse, par exemple dans la relation jardin. Pour Glob'Halles ou la FCPE qui n'a pas la vocation de se prononcer dessus, nous ne nous prononçons pas sur la passerelle. Nous n'en faisons pas un point de mobilisation.

Si l'on veut que le jardin rentre dans la canopée, on constate que la passerelle fait obstacle plutôt que lien. Valoriser les accès sur les côtés semble mieux d'un point de vue de la cohérence. Je le donne comme exemple et comme souci de cohérence, je n'ai pas d'avis personnel et encore moins d'avis associatif. Je ne suis pas mandaté pour cela sur ce qu'il faut faire.

En termes de cohérence, s'il n'y a pas la passerelle, on voit bien que le côté amphithéâtre naturel qui peut servir une à deux fois par an pour la fête de la musique ou la nuit blanche, une forme d'amphithéâtre avec une scène abritée sous la canopée, est plus facile que s'il y a une passerelle, qui va bloquer le dispositif.

Si l'on nous dit qu'il n'y a pas de place Place René Cassin, mais plutôt vers la Canopée, je n'ai pas choisi la Canopée, je n'ai pas eu mon avis à donner. Il me semble quand je lis les choses que c'est plus cohérent de ne pas mettre la passerelle. Cela aboutit le projet de canopée et l'interpénétration du jardin. C'est un avis de critique d'architecture.

Je voulais vous donner comme exemple, ce qui fait l'objet de discussion, de ce que j'appelle le deuxième volet qui n'est pas la validation de la programmation mais la validation de l'esquisse du dispositif.

Le troisième volet d'opinion, en ce qui nous concerne, porte sur les questions que vous avez mises sur la validation d'un certain nombre de choix techniques et esthétiques comme le traitement de la pluie. Toutes ces choses nous passionnent mais nous paraissent être de l'ordre d'un troisième volet d'urgence.

M. BERNARD FRANJOU : Pourrait-on le faire en trois questions ? Vous avez évoqué la passerelle, les circulations verticales.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Non, justement je les distingue en fonction des trois volets. La première question, c'est la programmation. Cela appelle pour notre politique trois types de réponse : ce n'est pas prévu car il n'y en aura jamais, on n'en veut pas ; on y pense, cela pourrait être prévu mais cela pourra être ailleurs.

Le local adolescents, qui m'est cher, avec le mur d'escalade est prévu du côté de la serre tropicale. Je n'en ferai pas une maladie s'il est déplacé Place Carrée par exemple. Vous voyez ce que je veux dire. C'est le politique qui décide, ce n'est pas moi. Nous on demande des équipements. On ne fait pas les plans d'architecture.

Le premier volet appelle trois réponses :

- oui, c'est ok ;
- cela va venir mais c'est en cours de travail ;

- jamais.

Le deuxième volet appelle une réponse de type : « on ne sait pas mais on le saura à telle date ».

Le troisième volet sur les détails appelle un autre type de réponse.

M. BERNARD FRANJOU : J'ai un peu l'impression que certaines de vos questions relèvent de la programmation des équipements au niveau du site. Il y a un programme qui a été arrêté : le programme du concours, je préférerais qu'on s'en tienne à cela. S'il y a des choses manquantes il faut le dire. Pour le moment, je ne connais que la canopée.

M. THIERRY LE ROY : Je fais une proposition de méthode de travail, nous avons une réunion de travail avec l'architecte le 12 décembre. Il me semble que cette réunion doit être préparée dans le sens où le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre doivent avoir connaissance des questions à traiter afin de préparer les réponses qu'ils donneront durant la réunion.

Je pense que ce serait bien de préparer cette liste de questions. On a une deuxième réunion préparatoire dans dix jours où l'on pourrait se rapprocher plus de l'état des questions que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage auront en tête en ouvrant la réunion du 12 décembre ; il me semble que vous avez fait un premier jet avec vos 13 questions.

On ne pourra pas parler utilement de certaines de ces questions le 12 décembre. D'autres peuvent être à l'ordre du jour de cette réunion. Il y a une première sélection que vous faites vous-même. Il pourrait y avoir une deuxième sélection faite par les associations présentes.

Il pourrait y avoir des questions supplémentaires de la part des présents. Vous pourrez réagir lors de la prochaine réunion préparatoire sur les questions ajoutées. Lors de notre prochaine réunion préparatoire, on affinera la liste des questions sur lesquelles Patrick Berger travaillera avant la réunion du 12 décembre.

On a une deuxième séance dans 10 jours, on pourrait affiner. Je comprends que vous demandiez à Régis qu'il transforme son intervention en série de questions.

UN INTERVENANT : On pourrait avoir la réponse.

M. BERNARD FRANJOU : Contrôler les flux sous la canopée, c'est typiquement le genre de questions que l'on ne peut pas résoudre sans avoir fait les études de simulations prévues à l'APS. C'est le type de recherche que nous ferons avant de déposer le permis de construire.

Comment fait-on ruisseler l'eau sur la canopée ? C'était une question complexe. Il y a des courbes, des courbes inversées. C'est une question technique qui n'a pas lieu d'être. On peut vous en expliquer le principe, Berger a déjà commencé. Ce sera une question utile au moment de l'APS, au moment où l'on commencera à aborder la technique.

La relation entre le jardin et le forum : on a évoqué une bande de 15 mètres pour le moment pour une période transitoire.

Les flux de piétons dans le jardin : c'est une question qui avait été posée la dernière fois. Cela ne concerne pas la Canopée. C'est le projet du jardin.

Doit-on élargir la passerelle ? Doit-on la laisser ? Doit-on se dispenser d'elle ? C'est une question qui demande des études. Il y a des mauvais exemples de passerelle et il y a des bons exemples de passerelles au dessus d'un espace public. Il y a des espaces où cela marche bien et d'autres où cela ne marche pas. On aura une première réponse à cette question avant la fin de l'année, au moment de la restitution de l'esquisse.

Vous avez posé la question de l'échancrure sur le toit. Vous avez eu la réponse. Le projet a été adopté. Un des éléments majeur du projet est une couverture totale avec une ouverture. C'est à la fois un projet couvert et ouvert. Berger a fait une réponse en disant que cela dénaturerait son projet de faire un trou et sur le plan de la sécurité, ce n'est pas nécessaire.

Mettre en veilleuse le projet du jardin est une autre question qui ne relève pas de l'esquisse de la canopée.

Le statut de la place basse pendant la nuit est une question que l'on commence à aborder. Il y a des réponses au moment de l'esquisse. Elle sera à étudier au moment de l'organisation fine des circuits. On peut l'évoquer.

La canopée deviendra-t-elle un four en été ? Cela fait partie des études thermiques qui auront lieu au moment de l'APS.

Faut-il un accès central ? C'est une question fondamentale du parti de l'architecte. C'est difficile de le remettre en cause.

Enfin vient le type de questions qui mérite d'être débattues : c'est l'implantation relative des équipements par rapport aux commerces, aux cafés. La question est de savoir fondamentalement quels sont les risques ou quelles sont les nuisances qui sont en jeu dans un site qui devrait évoluer ? Il faut se projeter dans l'avenir et voir quels sont les problèmes que pose l'organisation suggérée par le maître d'œuvre.

MME ELISABETH BOURGUINAT : ... Si cela devait se traduire par le fait qu'il y ait un alignement des commerces sur l'heure de fermeture la plus tardive, par exemple si c'était une surface alimentaire, comme Monoprix, cela pourrait rester jusqu'à 22 heures. Nous ne voudrions pas que tous les magasins de vêtements s'alignent sur ces horaires, qui seraient la fin du conservatoire, qu'on tire vers le soir, qu'on tire en sous sol le forum, qu'on tire les magasins qui sont dans le quartier et qui ferment généralement, sauf les restaurants, vers 19h30.

Nous aimerions obtenir une réponse de choix politique sur le fait d'accepter des horaires de fermetures différentes. Nous ne voulons pas avoir un quartier des Halles qui deviendra un quartier 24h/24 avec tous les commerces ouverts tard. Je ne sais pas à quel moment cela se décide mais à mon avis c'est entre maintenant et l'avant-projet. La disposition des commerces alimentaires, restaurants, équipements devra tenir compte de ces contrastes d'heures d'ouverture et de fermeture.

Nous constatons dans le quartier une cohabitation entre des restaurants qui restent ouverts jusqu'à 1h du matin et des restaurants qui ont une autorisation plus tardive et quelques-uns toute la nuit avec des obligations liées avec un sas pour éviter les nuisances sonores. Vous avez des commerces de chaussures ou des commerces de vêtements qui ferment à 19h30. Vous avez des équipements qui ferment à 18h ou 18h30 : la bibliothèque ou la Maison du Geste et de l'Image. Nous ne voudrions pas que cela se traduise par un allongement, une uniformisation des horaires, que l'on dise que tout va ouvrir en nocturne jusqu'à 22h.

M. THIERRY LE ROY : Cette question est importante sur l'idée que l'on se fait de l'ensemble du projet. Elle implique les responsables du projet au plus haut niveau. Je pense que vous ne pouvez pas obtenir une réponse en forme de : « oui on aura une procédure contractuelle ou autoritaire d'uniformisation ou de non uniformisation des horaires d'ouverture ». C'est évidemment très important pour vous de savoir ce que le Maire de Paris a dans la tête sur ce sujet. Je ne suis pas sûr qu'il l'ait dit complètement. Je me rappelle avoir entendu Jean Pierre CAFFET en parler. Je ne crois pas qu'il y ait eu l'expression par le maître d'ouvrage de la vision qu'il a du fonctionnement du soir et de la nuit une fois le quartier rénové. C'est vraiment une question à poser.

MME CHAMPETIER DE RIBES : C'est de l'ordre du privé, c'est des commerces.

M. THIERRY LE ROY : C'est pour cela que je dis que cela ne peut pas être un Gosplan. C'est important de savoir quelle idée se font les auteurs du projet. Ce n'est pas eux qui décident de l'ouverture des commerces.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Ils ne décident pas des commerces qu'il y aura dedans et donc pas de leurs heures d'ouverture.

M. THIERRY LE ROY : C'est une partie de la réponse qu'ils feront mais c'est important de savoir ce qu'ils ont dans la tête. C'est la même chose qu'il faut demander aux représentants d'Unibail et aux représentants des autres. Je pense que c'est une bonne question mais qui ne peut pas être demandée au maître d'œuvre.

M. BERNARD FRANJOU : Donner une ambiance, d'assurer la sécurité.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Sur l'organisation spatiale.

M. BERNARD FRANJOU : Les problèmes de sécurité relèvent aussi de la qualité de l'animation du site. Si tous les horaires sont homogènes et réduits aux horaires habituels, cela ne marchera pas. L'organisation de l'ensemble des temps d'exploitation doit contribuer à la sécurité sur le site sinon cela ne marchera pas.

C'est certainement une réflexion qui peut être initiée et suggérée à tous les partenaires de la maîtrise d'ouvrage. C'est une idée que l'on peut retenir et essayer de développer en tant qu'idée générale, mais le maître d'œuvre n'aura pas d'opinions là-dessus. Si on tente de trouver une sorte d'intelligence dans la répartition des périodes d'activité ou d'ouverture, cela peut aider à régler d'autres questions.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : La liberté du commerce étant la règle, rien n'empêchera qu'une boutique de chaussures fermant à 19h30 soit remplacée par une carterie, qui comme boulevard Sébastopol fermera à 23h.

La question posée est : où sont placés les commerces ? Les met-on à l'intérieur ou sur la face extérieure de la rue ? Nous pouvons avoir notre avis mais c'est aux politiques de décider. C'est important de savoir si on met les nuisances à l'intérieur. Cela sera des nuisances car il y aura des carteries et ce ne seront plus des boutiques de chaussures donc est-ce qu'on les met à l'intérieur ou à l'extérieur ?

M. BERNARD FRANJOU : Il y a des orientations assez fortes sur le choix des commerces, le village et saveur, etc.

MME CHAMPETIER DE RIBES : On ne peut pas zapper la question : que deviennent les flux piétons dans le jardin ? Les flux piétons ne sont pas seulement dans le jardin, ce qui va se passer sous la Canopée qui va entraîner des flux de piétons plus ou moins importants.

En demandant que tout l'espace conservatoire soit sur le jardin avec éventuellement le kiosque à musique et un espace de représentation, on n'a pas le même flux piétons que si on a des terrasses de cafés. Vous ne pouvez pas zapper cette question en disant que cela concerne le jardin.

La deuxième question concerne les localisations, que ce soit avec la bibliothèque, le conservatoire, les flux. Vous dites que vous ne savez pas ce que seront les flux plus tard et vous n'allez pas juger maintenant. Je ne pense pas que les 800.000 voyageurs que nous avons actuellement vont se réduire. Je ne l'imagine pas.

Avec le café du 21^{ème} siècle et l'entrée du conservatoire, rue Berger, on va avoir le flux qui va rentrer dans cet entonnoir ; c'est obligatoire. Cela ne peut pas se réduire. Je voudrais savoir si le programme actuel est définitif. Par exemple, si la brasserie que l'on a découverte par hasard dans le programme de Berger sera maintenue ?

M. BERNARD FRANJOU : Le café du 21^{ème} siècle ?

MME CHAMPETIER DE RIBES : Non, c'est marqué brasserie.

M. BERNARD FRANJOU : Cela fait partie du café du 21^{ème} siècle.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Nous n'avions jamais entendu parler de la brasserie. Soyons bien clair. Elle est apparue. Est-ce que c'est le café du 21^{ème} siècle ? On aimerait bien savoir.

Y a-t-il des éléments de programme qui sont apparus et dans ce cas pourrions-nous aussi proposer des éléments de programme ?

M. BERNARD FRANJOU : Ce n'est pas un élément du programme ?

MME CHAMPETIER DE RIBES : La brasserie, non.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Si, je crois que dans le café du 21^{ème} siècle il y a toujours eu plusieurs pôles différents. Il y avait ce côté brasserie, un endroit exposition, un endroit bibliothèque.

M. BERNARD FRANJOU : C'est un ensemble. Il s'agit du même milieu.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Je rappelle que le « Cosmopole » est rentré dans le projet culture. Déjà, on avait quelques doutes sur le Café Littéraire, mais la brasserie encore plus.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : C'était le sens de ma question à l'origine, sur l'emplacement des cafés. Vous disiez qu'il y a une philosophie dans la disposition à penser. Finalement, on ne peut pas préjuger de ce que sera l'occupation des emplacements commerciaux, en tout cas pas durablement. Il y a une grande part d'incertitude. J'attends toujours que l'on me dise comment on va déterminer qu'un café sera littéraire.

Pour le moment, nous n'avons pas fait venir un écrivain dans les discussions sur les Halles pour lui demander comment il imaginait ce projet. Je trouve extraordinaire le fait de déterminer un café littéraire. Une chose est certaine, c'est que la partie structurante des Halles devrait être les équipements culturels. Une bibliothèque est quelque chose de permanent. On peut décider des horaires d'ouverture. C'est la maîtrise de la ville et c'est sa responsabilité. Je pense que c'est autour de cela que l'on devrait construire la disposition des éléments, leur localisation. J'aimerais beaucoup que l'on parle de cela, où devraient être ces emplacements culturels ? A partir de cette base, on laisse à Unibail le choix du placement des commerces. De toute façon ces commerces vont changer. On a vu dans le premier forum à quel point cela a évolué depuis le début.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Ce que dit Dominique a été dit par certains d'entre nous pendant toute la concertation. Ce n'est pas un scoop ce soir. Cela n'a pas été entendu depuis le départ.

M. BERNARD FRANJOU : Il est difficile de suivre une orientation sans y croire. Comme on l'a dit aujourd'hui, on peut essayer de trouver une sorte de consensus général ou essayer de fixer une règle sur les heures d'ouverture des commerces, essayer de pousser le projet et de dire à l'inverse que de toute façon on n'y arrivera pas. Ce n'est pas possible. Dans le programme, il y a des orientations assez fortes. Je ne peux plus répondre.

M. THIERRY LE ROY : Vous n'êtes pas là pour répondre mais pour recenser une liste de questions pertinentes.

M. BERNARD FRANJOU : J'essaie de trouver la question : on ne croit pas au programme.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES : Si je peux me permettre, pour les horaires de commerces, il y a des règlements dans une copropriété. Chaque commerce a des baux où l'on précise qu'il est tenu au respect des règles de la copropriété, d'usage. Dans celui du forum à ce jour, il y a une règle disant que les commerces doivent fermer à 19h30. Il est question que cela soit à 20h, on en discute.

Il y a des plaintes dans le quartier car on ferme trop tôt et les escaliers mécaniques s'arrêtent alors qu'il y a des personnes encore présentes dans les magasins. Pour gagner une demi-heure de plus d'ouverture, c'est très dur. Vous avez alors des problèmes d'employés, des problèmes de retour, de RER, des problèmes avec les syndicats des entreprises. C'est compliqué de changer d'une demi-heure. Il y a une organisation interne et privée.

Cela dépend d'orientations données par le politique. Derrière il y a un usage et une relation commerciale qui dépendent de l'économie du commerce. Vous le savez, ouvrir jusqu'à 22h ou 23h, ce n'est pas le même prix.

Je pense que cette donnée ne risque pas d'apparaître. Qu'il y ait de la restauration qui ouvre plus tard, qu'il y ait des lieux qui soient destinés à des animations ponctuelles et événementielles sûrement, mais les commerces resteront des commerces.

M. BERNARD FRANJOU : Dans les nouveaux espaces, le règlement ne peut-il pas évoluer ? Surtout les espaces de surface ?

M. ANDRÉ LABORDE : Les autres seront sur le même schéma que l'ensemble du forum. Il va y avoir un règlement commun.

M. BERNARD FRANJOU : Peut-il y avoir un règlement spécifique pour les espaces de surfaces ?

M. ANDRÉ LABORDE : Il peut y avoir quelques exceptions.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Il me semble que dans le cahier des charges, il y avait une demande de la ville, que cet espace vive jour et nuit. C'était le principe du programme. Le projet canopée, avec cette luminosité, le traitement photovoltaïque est la base même de son projet. J'ai un peu de mal à comprendre où l'on va.

M. THIERRY LE ROY : Je suis d'accord avec vous. Ce serait intéressant d'entendre Unibail parler de cela, savoir ce qu'ils en pensent.

Je comprends ce que dit André LABORDE. On sait que ce sont des choses qui n'évoluent pas ainsi du jour au lendemain. Chaque bail a sa durée, chaque commerce a son équilibre, son fonctionnement. Il y a des gens qui conçoivent le projet et qui ont une idée de la direction donnée. Unibail a certainement cette idée.

M. BERNARD FRANJOU : C'est la même idée. Le programme qu'Unibail a proposé a inspiré le dossier de consultation. Les observations que vous faites Madame ont été introduites dans le dossier de consultation à partir du programme d'Unibail.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Qu'est-ce qu'on fait là ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Je fais partie d'une association de copropriétaires. Le fait qu'au rez-de-chaussée il y ait un restaurant au lieu d'un magasin de vêtements ou une boutique de meubles design change les choses. On est tributaire de cela.

On a essayé de virer le restaurant car on a eu à un moment un mauvais restaurateur. Maintenant on a trouvé un accord. On est obligé de gérer cela. Vous comprenez bien que le fait qu'il y ait un restaurant plutôt qu'une boutique design change les choses quand vous vendez ou achetez votre bien.

On pourrait poser des questions à Unibail. Ils sont gestionnaires du Carrousel du Louvre qui est une magnifique galerie couverte. Il y a là un concept intéressant qui est le « restorama ». Tous les fast-foods sont regroupés à un endroit. Je me disais comme cela marche bien, qu'ils allaient nous faire cela aux Halles. Je me posais la question de l'endroit où ils allaient le faire.

Là, ils nous parlent des cafés littéraires, de cafés du 21^{ème} siècle. C'est quand même un lieu de fast-food. Quel est le rapport entre les fast-foods et des lieux qui sont plus de détente ?

Sur la place Basse actuellement il y a à la fois « Ô poivrier », plus loin il y a « Mac Donald » là haut il y a « Flunch » qui va être supprimé. De manière concertée avec la ville et Unibail, on se demande pourquoi il n'y a pas un lieu où il y a les fast-foods ? C'est vrai que cela change la donne de savoir que les fast-foods vont être

dans la place Basse avec les problèmes qu'il y a avec les voisins tels que la Fnac, ou s'ils vont être ailleurs près du conservatoire en surface. C'est cela que l'on demande.

M. BERNARD FRANJOU : Ce n'est pas prévu dans le programme.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : C'est dommage que cela ne soit pas prévu. On ne comprend pas très bien où est la viabilité dans le long terme car on refait les choses bien. Pourquoi Unibail ne demande pas à Mac Donald de venir avec Quick, puis joindre quelques enseignes ? Cela nous intéresse. Est-ce que cela va évoluer autrement ? Est-ce que un magasin H&M va devenir Flunch ? C'est un jeu à trois. Voilà la question que l'on pose.

MME CHAMPETIER DE RIBES : La seule chose importante est de savoir où mettre les équipements culturels, quelle synergie on trouve, quel flux on imagine entre eux ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Pourquoi le café littéraire n'est-il pas avec la bibliothèque par exemple ?

MME CHAMPETIER DE RIBES : La bibliothèque éloignée du conservatoire : cela ne marche pas de notre point de vue. Peut être que l'on veut que les enfants passent par le café littéraire avant d'aller à la bibliothèque, mais cela n'est pas notre domaine

Nous voulons qu'ils puissent passer du conservatoire à la bibliothèque sans passer par tous les commerces. Est-ce que vous allez le prendre en compte et en parler ? Est-ce que cela fait partie des questions que nous pouvons poser ?

M. BERNARD FRANJOU : On peut toujours poser la question.

Les utilisateurs de la bibliothèque sont-ils toujours les mêmes utilisateurs que ceux qui vont au conservatoire ?

MME CHAMPETIER DE RIBES : Pas toujours mais souvent. On connaît bien le conservatoire. Il s'agit d'enfants qui ont une heure entre deux cours et qui vont à la bibliothèque.

M. BERNARD FRANJOU : On aurait peut être dû faire un seul équipement .

MME ELISABETH BOURGUINAT : Non ce n'était pas l'idée. On a demandé au contraire que l'on réunisse la bibliothèque d'adultes et la bibliothèque d'enfants. Pour le moment, il y a une bibliothèque enfants qui est sur la terrasse et il y a une bibliothèque d'adulte à la mairie du 1^{er} qui n'est pas pratique en termes d'horaires.

Par ailleurs, on avait demandé la proximité entre la bibliothèque d'enfants et le conservatoire. Ce jeu à trois pouvant se combiner de différentes façon car il y a beaucoup d'enfants, qui vont seuls au conservatoire. Pendant le trou qu'ils ont entre deux cours, ils vont à la bibliothèque. Cela fait une synergie. Cela pousse les enfants à aller à la bibliothèque.

La bibliothèque d'adultes, la bibliothèque d'enfants et le conservatoire sont trois équipements de proximité. Cela nous paraissait intéressant. Entre les trois, c'est un endroit où les gens du quartier se retrouvent. C'est très important qu'il y ait parmi ce grand centre commercial et ce lieu passant, sur la même zone, un endroit avec des équipements de proximité qui vont faire que des liens sociaux vont se créer entre les personnes se voyant fréquemment. C'était cela l'intérêt, il faut le garder à l'esprit.

Je reviens sur ce qu'on disait avant. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a les problèmes propres à Unibail sur les problèmes commerciaux. Malgré tout il y a une thématique présente depuis le début sur le projet des Halles : c'est la thématique de la sécurité.

A ma connaissance, quand on a parlé du souhait d'animer le soir le forum et les différentes faces du futur bâtiment, c'est pour éviter ce qui se passe actuellement côté cratère, à l'arrière (passage Mondétour) où en soirée le lieu est désert. Il n'est pas très fréquenté et génère un sentiment d'insécurité.

L'idée consistait à ce qu'aucune face du bâtiment extérieur et intérieur ne soit complètement obscure et non fréquentée. Il serait intéressant pour pouvoir alimenter la réflexion de façon concrète de prendre à partir de l'état actuel de l'esquisse toutes les faces et de regarder quels sont les pas de porte.

Normalement, on ne fait pas une conversion d'un restaurant en un magasin de vêtements. Je pense que l'on doit savoir ce qui sera magasin de vêtements ou restaurants. On devrait pouvoir faire un chronographe : dans cet alignement, il y a la bibliothèque qui fonctionne jusqu'à 18h (voire jusqu'à 20h), après il y a un magasin de vêtements fermé à 19h30 en principe, ensuite il y a un restaurant qui va ouvrir.

D'après les créneaux horaires, on pourrait sérier et voir si des façades seraient complètement obscures et désertes après 20h. L'objectif initial de la Ville, me semble-t-il, consistait à éviter des zones complètement sombres, comme celles que l'on a actuellement dans l'arrière du forum.

Une autre question traite du jardin. Beaucoup d'entre nous ont été frappés par un article paru dans « Le Parisien » il y a quelques jours. Monsieur CAFFET reprenait l'idée que finalement ce serait peut-être idiot que les grues, qui vont servir à la construction de la canopée, soient implantées dans les allées toutes neuves du futur jardin. Cela laissait entendre que peut-être, on en arriverait à l'idée qu'il fallait faire le jardin après le bâtiment. On a beaucoup agité cette idée, en disant qu'on ne faisait pas le jardin avant la maison. Tant mieux si l'on va vers cette mise en veilleuse du jardin en attendant d'avoir nettement avancé dans le bâtiment.

J'aurais une question juridique, sur laquelle vous devez être très compétent même si cela ne concerne pas le bâtiment mais le jardin. Je souhaite que l'on ait vraiment une réponse à la prochaine réunion.

D'après ce que l'on a vu du contrat passé avec la SEURA, la seule tranche ferme terminée de ce contrat est celle de l'avant-projet, les autres tranches étant conditionnelles.

Je crois savoir que des délais étaient assortis à ces différentes tranches. Je suis convaincue qu'on est complètement hors délai. Normalement, le jardin devait être fini avant les municipales, et il est loin d'être commencé.

J'aimerais savoir ce qui se passe dans une situation.

M. BERNARD FRANJOU : Je ne peux pas vous répondre sur la question du jardin, ce n'est pas mon domaine.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il doit être possible de trouver dans cette ville un expert qui va nous répondre. Cela a un impact énorme.

M. BERNARD FRANJOU : Peut-être mais pas dans ce contexte, si l'on veut avancer sur la canopée et sur le programme...

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je peux finir ma question. Peut-être qu'il ne faut pas vous la poser, mais on va la poser à quelqu'un d'autre.

M. BERNARD FRANJOU : Dans un autre contexte.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il n'y a plus de réunion sur le jardin.

M. BERNARD FRANJOU : Je parle des réunions de la Canopée. On a peu de temps, l'important c'est de répertorier véritablement les questions pertinentes pour la mise au point de l'esquisse de la canopée. Si vous me parlez du jardin, excusez-moi, vous êtes hors sujet.

MME ELISABETH BOURGUINAT : C'est quand même une réponse factuelle.

M. BERNARD FRANJOU : Ce n'est pas à moi qu'il faut la poser, je suis incompetent pour vous répondre sur le sujet.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Peut-être et on va s'adresser à quelqu'un d'autre, mais il me paraît difficile vu la masse des questions qui ont été posées sur le jardin et qui vont revenir continuellement.

M. BERNARD FRANJOU : C'est ce que je voulais faire.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il me paraîtrait important de savoir si l'on peut considérer que le projet de jardin, tel qu'il a été présenté par la SEURA peut techniquement et juridiquement être mis en veilleuse pendant trois ans, et qu'ensuite on reparte sur ce projet, ou le fait de l'interrompre signifie qu'on l'abandonne ?

Je ne sais pas s'il y a de telles clauses, mais cela pourrait être une possibilité. Je vous garantis que si l'on avait une réponse du style : « le fait de le mettre au frigo le tue, et dans trois ans quand on reprendra le projet de jardin, on sera sur tout à fait autre chose », cela changerait complètement la donne.

Dans ce cas, on ne serait pas obligé de tout le temps se prendre la tête en se demandant ce qu'il va donner, quelle sera la forme du jardin ? On pourrait se cantonner à la canopée. Franchement, les débats seraient simplifiés et des questions pourraient être supprimées.

M. BERNARD FRANJOU : Vous vous adressez à une personne compétente sur la canopée. Vous me posez des questions et je ne peux pas vous répondre. Adressez-les-moi par courrier, et je les transmettrai à qui de droit, mais ne perdons pas le peu de temps que nous avons pour travailler.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je ne suis pas sûre qu'on perde du temps, car on parle de la structuration du travail que l'on va faire ensemble. Je terminerai par une remarque, il a manqué depuis le début, et j'espère que cela ne manquera pas pendant la prochaine mandature, quelqu'un qui fasse la coordination entre tout cela. Tout le monde nous dit que ce n'est pas pertinent, on morcelle tout le projet.

M. THIERRY LE ROY : Cette question a été entendue.

M. BERNARD FRANJOU : Qu'il y ait une coordination générale.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Le problème est que l'on va avancer sur la canopée sans avoir la réponse à cette question.

M. BERNARD FRANJOU : Il n'empêche que chaque chose doit être étudiée dans son contexte, si vous voulez avancer. Sinon, on n'y arrivera pas. Si au moment de parler de la canopée, vous me parlez du jardin ou des circulations verticales, il y a interaction et c'est bien pourquoi nous avançons progressivement. On est obligés de faire des hypothèses pour pouvoir avancer sur un sujet. Ne mélangeons pas tout.

M. THIERRY LE ROY : On approche de l'heure limite qu'on s'était donnée. J'ai deux remarques pratiques à vous suggérer, compte tenu de l'importance des équipements culturels dans qui sont dans cette canopée, l'importance dans le programme du cahier des charges et l'importance dans la tête des acteurs de la concertation, ce serait bien que la Direction des affaires culturelles soit présente le 12 décembre.

Ils avaient déjà monté avec Christophe GIRARD une réunion de concertation en septembre 2006. Ils doivent être présents à cette réunion de programmation, cela me paraît clair.

Je pense que ce serait bien de les convier à la prochaine réunion préparatoire. C'est une première suggestion pratique que je fais. Je pense qu'on doit pouvoir y arriver. S'ils débarquent sans être préparés à la réunion du 12 décembre, ils auront beaucoup de mal à répondre aux questions posées depuis longtemps, abordées une première fois au GTT de septembre. Une personne suffit, non pas pour qu'elle rende compte mais qu'elle entende ce qui se dit.

D'un point de vue pratique, vous avez entendu Monsieur FRANJOU, un certain nombre de choses. Il me semble que vous pourriez à l'issue de cette réunion faire une liste de vos 13 questions actualisées.

Ce premier jet sort de la réunion avec des choses en moins et des choses en plus. Vous rééditez à l'usage de tous les participants ici une nouvelle liste avant la réunion préparatoire, et ils pourront revenir avec des propositions de modifications.

M. JACQUES CHAVONNET : Je voudrais revenir sur les questions techniques, je suis surpris car les réponses ne nous seront pas données avant la présentation de l'esquisse. Or, un certain nombre de questions qui se posent sont essentielles. Par exemple, les flux du vent déterminent sans doute la présentation de l'espace dans tous les étages. Je ne vois pas comment on pourrait geler une installation sans savoir comment va se comporter le vent ou évaluer les nuisances sonores.

Pour moi, l'aile se présente comme un véritable Venturi, avec d'un côté les vents dominants d'ouest. Des questions se posent à l'intérieur et à l'extérieur. Comment cette canopée est-elle accrochée ?

On nous a donné un début de réponses, je fais confiance aux architectes. Dans un tel cas, j'aurais mis cette aile dans une soufflerie.

M. BERNARD FRANJOU : Nous allons le faire.

M. JACQUES CHAVONNET : Je ne vois pas comment on peut donner des réponses techniques.

M. BERNARD FRANJOU : Nous allons le faire.

M. JACQUES CHAVONNET : Vous n'avez pas parlé de soufflerie.

M. BERNARD FRANJOU : J'ai dit qu'on allait faire une maquette. Deux types de démarches vont être produites, des essais sur maquette en soufflerie et des études de modélisation informatique. Les deux aspects seront traités tant du point de vue des nuisances de Venturi, des nuisances sonores et des nuisances acoustiques. Pour pouvoir le faire, nous devons avoir des éléments de modélisation suffisamment précis pour que les études

puissent donner des renseignements fiables. Nous devons avoir des renseignements précis, notamment partir sur des plans de géomètre réels.

Or, pour les plans, comme je vous l'ai dit, nous aurons des relevés définitifs aux alentours du mois de janvier. On en aura petit à petit. Dans le cadre de l'avant-projet, l'architecte va reprendre tous ses plans.

C'est à partir des plans nouvellement réalisés, beaucoup plus précis que ceux que nous avons maintenant, qu'on pourra seulement songer à faire la modélisation.

Cette modélisation est absolument indispensable, mais celle-ci est faite pour donner à tous les espaces le niveau de confort élémentaire qu'on est en droit d'attendre. On part quand même pour être constructif. Comme pour les histoires de lumière, on part sur des hypothèses plutôt positives.

Pour l'organisation des commerces, si l'on donne des orientations aux gestionnaires des espaces commerciaux, ce n'est pas pour dire que ce sera autre chose dans trois ans. Sinon, c'est difficile de mettre une brique l'une sur l'autre.

Vous comprenez ?

M. JACQUES CHAVONNET : Oui, et je reste tout à fait positif. Je dis simplement qu'il est préférable de vérifier avant qu'après.

M. BERNARD FRANJOU : La question d'une étude en ingénierie d'une façon générale consiste à prioriser les questions, celles qui peuvent être réalisées avant les autres. Sinon, on tourne en rond sans arrêt, toutes les questions sont fondamentales, mais il faut donner un ordre.

C'est pourquoi j'ai commencé mon exposé en l'expliquant, et il y a même une loi qui régit justement l'ordre d'avancement des études. Sinon, les études n'avancent pas. Forcément, on est obligé de faire des hypothèses au début.

Les concepteurs qui ont réalisé le projet sont des personnes qui ont quand même une certaine expérience et qui connaissent au moins aussi bien que vous les phénomènes de Venturi. Donc, ils connaissent les risques, qu'ils ont signalés dans leur esquisse de concours. Ils ont indiqué à quel moment ils allaient faire les études.

M. JACQUES CHAVONNET : A priori, j'ai toute confiance mais on a eu de nombreux déboires à la Bastille, à la Défense. On peut être prudent.

M. BERNARD FRANJOU : Je ne dis pas que la question n'est pas importante. Vous avez tout à fait raison d'insister, mais si l'on faisait aujourd'hui l'essai sur maquette peut-être que les résultats seraient mauvais. Ils nous donneraient confiance mais il faudrait les refaire de toute façon après.

J'avais apporté ces listes de questions pour les éliminer et vous suggérer d'en apporter d'autres, peut-être à partir de celles-là.

La question des implantations que vous avez signalée est fondamentale.

La question de la passerelle va ressurgir.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Vous n'avez pas répondu à ma question par rapport aux éléments de programme. Certains peuvent-ils être modifiés ? Par exemple, est-ce vraiment totalement justifié qu'il y ait « Roues libres » ? Cela peut-il être modifié ?

M. BERNARD FRANJOU : A la marge, on peut modifier des choses.

MME CHAMPETIER DE RIBES : C'est plus qu'à la marge, car cela libère 250 m².

Par ailleurs, je rappelle que l'architecte coordonnateur est Mangin, ce qu'on oublie, mais il a été nommé par le Maire de Paris. On ne peut pas le virer ainsi.

M. BERNARD FRANJOU : Il est coordonnateur du site, mais en l'occurrence il n'est pas maître d'ouvrage.

M. THIERRY LE ROY : Vous sentez-vous en état de rééditer une liste de questions ?

M. BERNARD FRANJOU : Pour le moment, j'ai noté trois types de questions, dont celles concernant les passages piétons. Vous avez évoqué les études de flux piétons, et j'ai demandé de les donner au maître d'œuvre.

(Commentaires dans la salle).

M. Régis CLERGUE-DUVAL : Avant que l'on se quitte, je vais poser des questions concrètes. Comme le disait Monsieur LE ROY, je vous suggère de compléter votre liste de questions selon trois échéances que vous classerez à votre choix ; ce qui vous permet de ne pas éliminer des questions mais de les reporter. J'en ajoute qui élargissent simplement le propos pour affiner le parti pris de la Canopée.

La question principale est : où est le point de rendez-vous central ? Quelle est la relation entre les différentes places et points de rendez-vous de l'ensemble du système que complète la Canopée entre la Place Haute (carrefour Lescot/Cossonnerie), là où la Canopée se ferme ? C'est le seul endroit possible en aérien qui serait effectivement cette porte de Paris ; ce qui renvoie avec les points de rendez-vous et d'accueil.

Quel est l'endroit où il y aura la suggestion de Fabien SARFATTI d'un écran donnant des informations ? Un endroit où l'on entend : « Bonjour, vous êtes à Paris », que vous sortiez du métro ou que vous rentriez, ou que vous passiez de Beaubourg au Louvre. J'ai l'impression que c'est cette Place Haute. Quelle est sa relation avec la Place Basse, Canopée de Berger, qui remplace la Place Basse Vasconi ? Quelle est leur relation avec la Place Basse couverte (la Place Carrée ou la Place Basse Chemetov où il y a le forum des images, la médiathèque, le centre d'animation Les Halles Le Marais, et leur relation avec la quatrième place interne (place Berlioux) qui dessert l'UGC mais aussi la piscine et le gymnase.

Deux autres places existent dans le quartier : la future Place Marguerite de Navarre, avec l'accès RATP prévu et la Place du Châtelet qui est historique, la Place René Cassin est supprimée, la Place des Innocents.

Le réseau des quatre places alignées dans un parcours Est-ouest est le parti pris existant et confirmé par l'ensemble du dispositif Mangin et Berger-Anziutti.

Pour compléter votre calendrier, quels sont les calendriers des autres espaces ? Quel est le calendrier pour la rue du Cinéma ? C'est une question polémique, car elle devrait être faite.

Nous voudrions une information sur ce qu'il en est.

Quel est le calendrier par rapport à l'étude du pôle Berlioux (pôle autour de l'UGC, du traveller, de l'espace adolescents, de l'extension de la piscine ou du gymnase vers les espaces libérés par la trémie Coquillère ?

Quel est le calendrier pour la Place Carrée et la Place Basse, c'est-à-dire l'extension de la médiathèque ? Qu'en est-il de l'extension de la médiathèque ?

Question annexe, Elisabeth semblait avoir une réponse : qu'en est-il du centre d'animation des Halles du Marais, dans sa relation avec le pôle des pratiques amateurs ? Y a-t-il des mètres carrés ? Comment se passe-t-il ?

Concrètement, où va la cuisine ?

(Commentaires de la salle).

A mon avis, il est préférable de dire l'ensemble des choses.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Le 12 décembre, normalement, on va parler de la programmation de l'ensemble du site et de la programmation de la canopée. On en a parlé au bureau du CPC, on a regretté qu'on ne puisse pas avoir deux réunions, mais les élus n'étant pas disponibles, on va faire une réunion fleuve où l'on va traiter les deux choses.

Pour répondre à Paul, nous avons des choses à dire sur les modifications, sur l'emplacement final de la bagagerie. Les réponses qui peuvent être apportées sur la canopée dépendent aussi de ce qui va être dit sur le reste du site : quels sont les emplacements disponibles ?

Pour la fameuse salle de réunion qu'on n'a pas obtenue dans la concertation, si l'on peut nous dire qu'il y a un emplacement rue de Louvre, etc... Je trouve important de commencer par la programmation sur le site pour voir ensuite s'il faut appliquer des changements à la marge sur la programmation à l'intérieur de la canopée.

M. THIERRY LE ROY : Je veux bien qu'on parle de cela, mais aujourd'hui on a une réunion avec Monsieur FRANJOU qui ne peut nous parler que de la Canopée.

(Commentaires de la salle).

MME CHAMPETIER DE RIBES : La question est peut-être vague : comment la Ville imagine-t-elle la vie le soir sous la Canopée ? Qu'elle nous dise ce qu'elle a en vue. Effectivement, nous en avons quelques trames dans le cahier des charges, et on rentre dans le concret ?

MME ELISABETH BOURGUINAT : Un début de réponse a été donné : pour l'instant, il n'y a pas de réponse. J'ai demandé quel était le statut de la Place Basse ? C'est une question majeure.

M. THIERRY LE ROY : Peut-on envisager un échange par mail d'ici la prochaine réunion préparatoire ? Pouvez-vous rediffuser la liste et permettre à ceux qui le souhaitent de vous répondre par mail ?

M. BERNARD FRANJOU : Une journée ne comporte que 24 heures. Il faut que j'assure le même type de travail avec chaque partenaire. Je dois enclencher la question de la sécurité, relation avec la brigade, avec le laboratoire, avec la Préfecture de police.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Si vous pouviez nous envoyer le document, l'ordre du jour de ce soir.

M. BERNARD FRANJOU : Je vais reprendre vos questions.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Donnez-nous la trame de ce soir, car vous expliquiez ce qu'était l'esquisse, l'avant-projet ? C'est précieux pour nous, c'est dit en quelques lignes.

M. BERNARD FRANJOU : Vous aurez le compte rendu.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Dans un mois et demi, ce sera beaucoup trop tard, l'esquisse sera terminée. Il nous faut votre trame demain.

M. THIERRY LE ROY : La trame que vous avez déjà faite et une liste actualisée.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Normalement, on a les documents avant la réunion.

M. BERNARD FRANJOU : Ce sont des réunions préparatoires.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il n'y a rien à cacher dans votre plan.

M. BERNARD FRANJOU : Il n'y a rien du tout dans mon plan, et je peux vous le donner.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Donnez-le nous, c'est beaucoup pour nous.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Une ou deux questions peuvent disparaître de la liste, par exemple l'échancrure du toit, ensuite une série de questions se regroupent sur le vent, la chaleur et l'eau. Il reste donc les questions que vous avez énumérées tout à l'heure pour la prochaine séance : la passerelle, la localisation des emplacements, et éventuellement le statut de la Place Basse. Les autres questions sont pour plus tard.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il serait utile de répartir les questions selon les domaines.

M. BERNARD FRANJOU : Cela peut relever d'un autre projet.

M. THIERRY LE ROY : Il n'est peut-être pas nécessaire de faire un compte rendu si vous arrivez à faire une liste actualisée, tout le monde sera content.

MME ELISABETH BOURGUINAT : La réunion a été enregistrée, nous voulons la transcription pour ceux qui n'ont pas pu venir ce soir. Ce sont des explications techniques, nous n'avons pas l'habitude de travailler sur ce genre de choses. Cette réunion nous permet de structurer ce que l'on va faire. C'est compliqué car il y a un ajustement, et nous devons comprendre sur quels éléments nous pouvons travailler avec vous.

Il est très important que le compte rendu de cette réunion soit fait le plus vite possible et qu'on le diffuse à l'ensemble des gens susceptibles de venir à ces réunions de travail.

M. THIERRY LE ROY : Vous ne l'aurez pas avant le 12.

MME ELISABETH BOURGUINAT : C'est pourquoi nous devons avoir l'ordre du jour demain et que l'on ait le compte rendu dans un mois, ou plus tôt si possible.

M. ANDRÉ LABORDE : Personnellement, je réitère ma demande, en vous signalant que la date de validité de l'esquisse est trop rapprochée. N'avez-vous pas le moyen de la repousser ?

M. BERNARD FRANJOU : La validation de l'esquisse se limite aux trois questions qu'on va poser : peut-on modifier l'emplacement ?

M. ANDRÉ LABORDE : C'est fondamental dans le projet. Il n'y aura plus de réunion après le 12 décembre.

M. BERNARD FRANJOU : Iriez-vous jusqu'à remettre en cause le choix du jury ?

M. ANDRÉ LABORDE : Ce n'est pas la question du choix du jury, mais du contenu et de l'équilibre du contenu. Cela demande encore de nombreuses questions beaucoup plus fines que celles que nous avons et qui sont très raccourcies. La programmation entre le commerce et les lieux publics est très importante, voire même fondamentale. Ce sera une réunion dense et fournie, puis la réunion du 12 décembre, et ensuite on valide le 10 janvier par une esquisse ?

M. BERNARD FRANJOU : Oui.

M. ANDRÉ LABORDE : Non, c'est trop court.

M. BERNARD FRANJOU : Comment voulez-vous faire ?

M. ANDRÉ LABORDE : Il y a les fêtes de fin d'année au milieu de tout cela. Il y aura une réunion que vous allez enregistrer, et après ?

M. BERNARD FRANJOU : C'est pourquoi il faut concentrer les questions sur les problèmes fondamentaux de l'esquisse, et éviter de porter sur d'autres projets. Il faut essayer de s'organiser. Une autre réunion est prévue dans 15 jours, elle doit être centrée sur les problèmes de répartition des espaces.

MME CHAMPETIER DE RIBES : La localisation, c'est pour maintenant ; ensuite, il y a le vent, la chaleur, l'eau, c'est pour plus tard. Après, il y a la question des relations entre le jardin et le forum. Ce sont les trois groupes de question.

M. BERNARD FRANJOU : C'est bien ce que j'ai dit, donc on est d'accord.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Pour l'instant, on peut se concentrer sur la localisation.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : D'autant que Berger a fait un toit, c'est la seule chose qui soit à peu près actée.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Un seul GTT sur la programmation avant la validation de l'esquisse semble insuffisant. Lors de la concertation sur le cahier des charges, nous avons une réunion avec l' élu pour qu'il entende ce qui s'est dit, même si cela a été préparé avant. Les réunions que nous allons tenir portent sur du travail d'expression, de classement, pour alimenter le dossier, mais rien ne va être décidé. Il est très difficile de voir l' élu pour lui présenter les choses et ne pas avoir de retour.

Pour la concertation sur le cahier des charges, il y avait bien eu une réunion finale de validation du cahier des charges qui se passait quelques jours avant l'envoi de ce cahier des charges aux candidats. Les élus nous ayant écoutés, ayant pris leur décision et leur arbitrage, nous ont indiqué ce qu'il était possible de faire.

Sur le cas particulier de la localisation des cafés par exemple, que va-t-il se passer ? On va en parler dans la réunion préparatoire dans 15 jours, et au GTT. Monsieur CAFFET va nous écouter gentiment, et on va découvrir dans le document de validation de l'esquisse ce qu'il aura décidé, mais à aucun moment il ne nous rendra compte de son arbitrage.

Cela ne dépend pas de vous, mais cela va devenir un souci, sachant que la prochaine réunion avec un élu n'interviendra pas avant avril. La validation de l'esquisse va se faire dans un trou noir. C'est ennuyeux, car c'est là où sont les questions les plus importantes.

Le problème posé est le suivant : ne faudrait-il pas avant le 10 janvier avoir une deuxième réunion avec Monsieur CAFFET pour qu'il nous indique les raisons de son choix. Il n'est pas nécessaire que ce soit une réunion fleuve.

M. THIERRY LE ROY : Nous avons prévu ces réunions préparatoires, car une seule réunion ne suffisait pas. Les questions sont soulevées, le maître d'ouvrage enregistre et il décide dans le secret de son cabinet. Les acteurs de la concertation n'ont aucun compte rendu du cheminement du maître d'ouvrage.

Nous avons une seule réunion avec la présence de Patrick BERGER. C'est une réunion très importante pour échanger et pas simplement pour que la ville enregistre. Elle enregistre les questions dans ces réunions préparatoires. Entre les réunions préparatoires et le GTT, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre doivent

préparer leur travail. Il faut prévoir qu'à la fin de la réunion fleuve sur la canopée, l'élu présent puisse tirer des conclusions.

Que vous obteniez un deuxième GTT, peut-être mais ce n'est pas du tout ce qui est prévu, en tout cas il n'en est pas prévu avec le maître d'œuvre. Il ne faut pas baisser la garde de vos exigences pour la réunion du 12 décembre, en pensant qu'on vous donnera une deuxième réunion en janvier. Je n'y crois pas trop, au contraire il faut améliorer la préparation.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Cela signifie que les associations doivent se discipliner. Nous devrions tous avoir envoyé nos questions, nos demandes pour que les élus et les services puissent travailler entre la prochaine réunion préparatoire et le 12 décembre, afin que Jean-Pierre CAFFET nous donne son intention d'arbitrer, que l'on puisse éventuellement échanger, discuter, faire modifier à la marge, mais qu'on nous rende compte des décisions prises.

M. BERNARD FRANJOU : Vous avez tous ce document, et je pensais qu'on allait parler de la répartition des espaces. C'est là l'essentiel du travail de l'esquisse.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Une question, car on n'était pas d'accord avec Monsieur PAQUE, les cafés ont-ils une partie au rez-de-chaussée ou est-ce juste au premier étage ? Je n'arrive pas à comprendre.

M. BERNARD FRANJOU : Le café du 21^{ème} siècle est à la fois au rez-de-chaussée et au premier étage.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Quelle est l'emprise au rez-de-chaussée ?

(Monsieur FRANJOU donne la réponse sur le plan).

MME ELISABETH BOURGUINAT : Pourquoi cela n'apparaît-il pas dans les dessins ?

M. BERNARD FRANJOU : C'est par chapitre, vous avez le document.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il n'est pas indiqué qu'il y a une emprise au rez-de-chaussée du café : R+2.

M. BERNARD FRANJOU : C'est une erreur, il y a le rez-de-chaussée et R+1.

MME ELISABETH BOURGUINAT : C'est mal indiqué.

M. BERNARD FRANJOU : On a parlé de beaucoup de choses aujourd'hui, et c'est là que se situe l'essentiel de ce que l'on peut évoquer et traiter. L'important, c'est de bien donner les arguments pour pouvoir avancer.

Les zones commerciales au rez-de-chaussée sont assez modestes, tout est à peu près calé.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Ils ont une position privilégiée sur le jardin. Le jardin est traité comme une desserte du forum.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Notre gros problème porte sur les flux dans le jardin. Il est vrai que la rue Montédour est un peu sombre et peut poser des problèmes de sécurité. Le samedi, jour d'affluence de flux, dans le jardin il y a 5 cars de CRS en permanence. Ceci engendre une impression d'insécurité nécessitant qu'on ait 5 cars de CRS. Dans le jardin, on veut que ce soit tranquille.

M. A DE BIEVRE : Cette question se pose depuis longtemps, que la Ville n'a pas entendu mais qui continuera à se poser pendant très longtemps. Si effectivement les pointes des deux ailes qui vont vers le jardin sont destinées à de la restauration, cela posera un problème qui durera longtemps. Vous ne pourrez pas vous débarrasser de ce questionnement.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Il faut une décision du maître d'ouvrage, par exemple le jardin : ce sont les terrasses de cafés.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il serait plus intéressant qu'il présente une autre hypothèse. On ne peut pas prendre une décision sans avoir examiné une hypothèse et l'avoir rejetée.

M. BERNARD FRANJOU : L'important, c'est le dialogue et il faut arriver à convaincre, essayer d'expliquer. Je suis prêt à écouter la démarche, je comprends vos propos, mais je ne vois pas le lien entre les cars de CRS et les terrasses de cafés.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Vous n'avez pas compris mon intervention. Quand il y a énormément de flux dans ce jardin, il y a une impression d'insécurité, donc les CRS arrivent.

Si l'on met des cafés dans le jardin, cela va engendrer des flux supplémentaires dans le jardin.

M. BERNARD FRANJOU : Etes-vous sûre que les cafés auront une incidence sur les flux des personnes ? En revanche, ils apportent une animation, un regard, une vigilance et peut-être même des éléments de sécurité qui n'existent pas actuellement sur le jardin.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Devant le Mac Do, je peux vous assurer que le flux existe. Idem devant « Le Fumoir » beaucoup plus classe, il y a un flux permanent avec des gens qui attendent. Quel que soit le profil du café, a priori il y aura du monde.

M. BERNARD FRANJOU : Ce n'est pas dans l'esprit de la rentabilité mais dans l'idée d'apporter un élément d'animation sur le jardin.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Il est animé par les enfants, les parents.

M. ANDRÉ LABORDE : On revient au problème de la liaison du jardin et du forum. Il est agréable d'être dans un jardin. Des terrasses parisiennes avec des cafés : c'est la vie de Paris. Je trouve logique qu'il y ait ces cafés, mais cela dépend du traitement esthétique, de leur implantation.

Si l'on oublie la liaison forum et jardin, on n'arrive pas à résoudre ce problème car il manque une information de fonctionnement et esthétique.

Si l'on avait ces deux éléments de discussion et de démonstration, on pourrait sûrement avoir une conversation plus stable.

M. BERNARD FRANJOU : Ces derniers échanges sont très intéressants et fondamentaux. On arriverait à mieux avancer si l'on pouvait se concentrer sur des débats. Celui-là est essentiel. Vous n'avez certainement pas donné tous vos arguments. Une discussion décousue n'arrive à rien, c'est pourquoi j'ai apporté des listes de questions et tenté d'en éliminer le maximum pour arriver à concentrer notre attention sur les sujets fondamentaux.

Cette question est non seulement importante, mais passionnante. C'est un vrai débat d'urbanisme et d'architecture, et il y a des choix.

Je ne sais pas où est la vérité, mais on peut avancer ensemble sur ces questions.

On va fixer un ordre du jour pour la prochaine séance, en essayant de se limiter à trois questions sur ce que nous avons évoqué aujourd'hui. On enverra l'ordre du jour en même temps que la convocation.

M. THIERRY LE ROY : Faites l'inventaire des questions signalées aujourd'hui.

M. BERNARD FRANJOU : Elles se résument à deux ou trois.

MME ELISABETH BOURGUINAT : C'est important pour nous de savoir à quel moment poser nos questions. Il est important que nous ayons une visibilité, et que l'on ne nous dise pas simplement que ce n'est pas le jour aujourd'hui. Par exemple, il est important que le directeur du conservatoire sache que la question de son bureau soit étudiée entre février et avril.

En face de chaque question, indiquez-nous la période ou l'interlocuteur. Cela nous permet de rebondir et de nous adresser aux élus concernés.

UN INTERVENANT : Peut-on vous envoyer les questions avant l'ordre du jour ?

M. BERNARD FRANJOU : Bien sûr.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : La question que vous nous posez ce soir est complexe, car le plan de Berger-Anziutti est assez subtil. Si l'on travaillait sur la base du plan Mimram, qui d'un côté mettait tous les espaces privés et de l'autre tous les espaces publics, même si ce n'était pas la meilleure répartition de mettre tout le public au sud, cela correspondait à un problème de phasage déjà pointé par le Cabinet SEURA. Nous souhaitons plutôt de la tranquillité du côté Rambuteau où il y a des habitations.

Si vous comprenez bien le sens du débat sur la passerelle et la remarque de Paule CHAMPETIER DE RIBES, on aurait plutôt envie d'une passerelle nord-sud entre le pôle des pratiques amateurs et le conservatoire, plutôt que Est-ouest, en termes de fonctionnalité.

On souhaite généralement une tranquillité sur les côtés des rues Rambuteau et Berger par rapport à l'aspect vitrine du centre de la canopée. C'est une tendance.

Le resserrement de la canopée au niveau du carrefour Lescot/Cossonnerie où il y a les flux, des magasins, est le plus approprié pour qu'il y ait des lieux de vitrines, avec des signaux forts par rapport à d'autres lieux où l'on souhaite plus de tranquillité.

Le café du 21^{ème} siècle qui a une longue façade sur la rue Berger est du côté du Novotel, sur un flux important allant de Beaubourg vers le Louvre. Il y a des habitations proches. C'est l'endroit où cette vitrine nous pose plus question que la vitrine à l'intérieur de la canopée.

Nous serons vigilants sur le traitement des vitrines à cet endroit. Ce sont des éléments de réponse détaillés. Puisqu'on a choisi ce projet Berger-Anziutti assez interpénétré, et c'est sans doute une bonne chose d'un certain point de vue, et moins d'un autre point de vue c'est plus délicat. On a du mal à vous répondre.

On raisonne à l'échelle du site, on comprend bien que des choses seront ici, et d'autres ailleurs, que des choses se feront maintenant et d'autres plus tard. C'est pourquoi on vous a demandé de classer vos questions pour ne pas parler de tout à la fois.

MME CHAMPETIER DE RIBES : La rue Berger est l'arrière du Novotel, et j'ai rarement vu quelque chose d'aussi laid. Ce sont les souffleries du Novotel, avec un grillage immonde. Qu'y aura-t-il là ? Les salles de classe des enfants du conservatoire.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Pour le phasage, on est obligé de le mettre ici pour avoir la continuité d'usage.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Mettre les enfants derrière la soufflerie pour une raison de phasage !

MME ELISABETH BOURGUINAT : Sinon, le conservatoire s'arrêtera pendant deux ans. Une demande forte portait sur le fait que le conservatoire reste en fonctionnement, c'est le seul équipement qui doit fonctionner de façon continue.

MME CHAMPETIER DE RIBES : Il n'est pas obligatoire que le conservatoire reste à cet endroit.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Tu veux l'envoyer où ? Les enfants qui prennent leur cours ne regardent pas forcément par la fenêtre. Si c'est important que le conservatoire reste continu, il y a un L qui doit être démoli et un endroit où l'on peut construire...